Grâce-Hollogne Magazine 2018

Ier trimestre 2018 - n° 72

Déconstruction de l'église Saint-Pierre

Du nouveau mobilier urbain

L'arbre à souhaits

Meilleurs vœux pour 2018

50 ans de la Maison familiale

www.grace-hollogne.be

Editorial

Après la mise en place du Conseil communal résultant des élections de 2012, Maurice Mottard occupe la place de Bourgmestre et moi celle de 1er Echevin.
En juin 2014, Maurice Mottard est élu Député. À partir de cette date, la législation relative au cumul des mandats, en Région wallonne, précise les caractéristiques qui empêchent le cumul.

Dès lors, de nombreux Députés-Bourgmestres en titre se voient contraints de choisir le mandat qu'ils veulent exercer. Maurice Mottard décide donc, de déléguer ses pouvoirs et me choisit, pour cette tâche, parmi les élus de notre groupe politique. Toutefois, son dévouement aux citoyens reste intact.

Un Décret publié, le 23 octobre 2017, limite fortement les actes posés au nom de la commune par les Bourgmestres empêchés. Je continue donc à assumer le rôle de Bourgmestre faisant fonction avec sérieux et rigueur, enrichie des connaissances de mes collaborateurs et de l'expérience acquise tout au long de l'exercice de mes trois mandats.

Aujourd'hui, j'ai donc l'immense honneur de rédiger cet éditorial.
Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour vous parler d'un sujet qui me tient particulièrement à cœur, les risques liés au mauvais usage des réseaux sociaux.
Force est de constater leurs dérives, certaines maladresses lors de publications compulsives entrainent souvent des conséquences importantes parfois irréversibles.

Irréversible ? C'est bien souvent le cas, lorsque ces publications atteignent nos enfants et tout particulièrement nos adolescents. Un de mes souhaits pour 2018 serait, qu'enfin ces moyens de communications nous rapprochent, nous conscientisent et favorisent l'expression du côté humain de tout un chacun.
Mon premier éditorial publié en cette fin d'année me permet de vous souhaiter, de tout cœur, ainsi qu'à l'ensemble de vos proches, une bonne et heureuse année 2018 et ce, au nom de tous les membres du Conseil communal, du Conseil du CPAS ainsi que de tous les membres du personnel communal et du CPAS.

Angela QUARANTA
Bourgmestre f.f.

Sommaire

VIE POLITIQUE
Le mot du Bourgmestre empêché p 3

HOMMAGE
Décès de M. Hubert Jaspers p 4

SÉCURITÉ
Signature du protocole « Disparition des Senior » p 4

ANNIVERSAIRE
50 ans de la Maison familiale p 5

SOCIAL
Créer ses propres meubles en carton p 6

SOCIAL
L'arbre à souhaits p 6

TALENTS SPORTIFS
Deux jeunes concitoyens médaillés p 7

ASSOCIATION
Les amis du Télévie de Grâce-Hollogne p 7

LOGEMENTS
De nouveaux logements sociaux à Hozémont p 8

PORTRAIT
Sœur Monique p 8

AÉROPORT
Un chantier qui a de l'étendue p 9

PATRIMOINE
Déconstruction d'une partie de l'Eglise St Pierre p 10

QUESTION D'ARGENT
Fin de la redevance TV p 11

INFRASTRUCTURES
Rue des Sarts p 11

Investissements pour du nouveau mobilier urbain p 12

MOBILITÉ
Fin du passage de poids lourds sur certains grands axes p 12

1er trimestre 2018 • numéro 72
Magazine communal de Grâce-Hollogne

Editeur responsable :
Angela Quaranta, Bourgmestre f. f.
Rue de l'Hôtel Communal, 2
4460 Grâce-Hollogne

Conception et réalisation :
Administration communale de Grâce-Hollogne
Rue de l'Hôtel Communal, 2
4460 Grâce-Hollogne
Tél. 04 224 53 13 • Fax 04 234 10 22
E-mail : info@grace-hollogne.be
Site : www.grace-hollogne.be

Contact et coordination : D. Davin

Ont collaboré à cette édition :
Mmes L. Arena, B. Bievliet, M. Delvaux, N. Swinnen, L. Tossato
Mrs S. Beck, M. Mottard, S. Kaspers, S. Napora

Graphisme et impression :
Imprimerie Gérôme s.a.

Dépôt légal n°BD50398

Permanences organisées à l'initiative du Collège communal
Mairie de Grâce : les 2e et 4e mercredis du mois de 14 à 16 heures - Rue J. Heusdens, 24
Mairie de Hollogne : les 2 e et 4e vendredis du mois, de 10 à 12 heures - Rue de l'Hôtel Communal, 2 - **Bureaux fermés**

INFOS :
Bureaux fermés le 13 février après-midi

JANVIER 2018

l	m	m	j	v	s	d
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FEVRIER 2018

l	m	m	j	v	s	d
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

MARS 2018

l	m	m	j	v	s	d
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

édito

Le mot du Bourgmestre

Bien informer n'est pas chose facile. Ces derniers temps, notre administration a eu recours à des informations sur des objets déterminés : sans vouloir être complet, on se rappelle le tri, l'enlèvement des immondices et l'instauration des sacs payants, l'ouverture d'un magasin de vêtements de seconde main et d'un lavoir social pour les personnes en difficulté ou à revenus modestes, la réorganisation de la police communale et l'identification de votre agent de quartier.
Les réactions indiquent que cette manière de communiquer est très appréciée par la population .Ces premiers résultats nous obligent à faire plus et mieux. Telle est l'ambition de ce Grâce-Hollogne 2000 qui, dans notre projet est appelé à paraître 4 fois par an : en mars, juin, septembre, et en décembre. Ce périodique sera le vôtre et vous pouvez collaborer à le perfectionner encore en me faisant part de vos desiderata et en m'adressant vos suggestions.
Je vous souhaite bonne lecture de ce premier numéro.

Maurice MOTTARD,
Bourgmestre.

• m a r s •
2 0 0 0

Le mot du Bourgmestre empêché

Depuis mars 2000, en ma qualité de Bourgmestre de notre commune, j'ai eu le plaisir et l'honneur de rédiger l'éditorial du trimestriel communal.

A titre de souvenir, mais aussi afin de montrer combien notre outil d'information a pu évoluer, j'ai souhaité voir reproduire sur cette page le premier mot du Bourgmestre. Pour l'heure, un décret, voté le 11 octobre dernier, par le Parlement de Wallonie, à propos duquel j'ai exprimé, en séance plénière, tout le mal que j'en pensais, m'interdit depuis sa publication au moniteur belge du 23 octobre, de signer l'édito de notre magazine d'information.

Le décret visant à encadrer la notion d'empêchement du Bourgmestre dont je suis une des victimes apporte les modifications suivantes à l'article L1123-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Le Bourgmestre empêché ne peut pas :

1. assister au Collège communal ou au Bureau du CPAS, à quelque titre que soit ;
2. présider le Conseil communal ou le Conseil de l'action sociale ;
3. signer un document officiel émanant de la commune ou du CPAS ;
4. signer la revue communale ou du CPAS ou des courriers d'invitation ;
5. porter l'écharpe, sauf pour les cérémonies de mariage et les manifestations en présence de représentants du corps diplomatique ;
6. assurer la communication officielle de la commune ;
7. bénéficier de manière permanente d'un local au sein de la commune ou du CPAS ;
8. disposer d'un cabinet au niveau de la commune ou du CPAS.

Le Bourgmestre empêché est, par contre autorisé, dans sa correspondance privée, à utiliser un papier mentionnant son titre sans employer la charte graphique de la commune ni le blason communal.

En interdisant aux Bourgmestres empêchés d'exercer la présidence du Conseil communal, ce décret crée une nouvelle catégorie d'élus : les sous-conseillers.
Même si je considère ces mesures trop tardives qui me « virent » de l'Administration communale comme anti-démocratiques, toute législation se doit d'être scrupuleusement respectée.
Ce n'est évidemment pas de cette manière, contraint par les interdictions de ce décret qui intervient à un an des élections communales de 2018, que j'envisageais de terminer mon parcours de 36 ans au sein du Conseil communal et du Collège communal, dont 24 ans en qualité de Bourgmestre.
Cette situation nouvelle a pesé lourd dans la balance lorsque j'ai fait le choix de revenir sur ma décision de ne plus être candidat aux élections communales.

Bien évidemment, étant totalement dépendant du verdict des urnes, je n'ose être aussi affirmatif que le général américain Mac Arthur qui a déclaré à la fin d'un célèbre discours, prononcé après avoir dû quitter les Philippines en raison de la progression des forces japonaises, **« je reviendrai ! ».**
Vous l'avez tous bien compris, je serai donc bien candidat lors des élections communales de 2018 et ce ne sera pas pour faire de la figuration !

« Bourgmestre empêché ou viré »,
je reste votre dévoué serviteur !

Encore une fois, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous souhaiter ainsi qu'à toute votre famille de joyeuses fêtes et une excellente année 2018.

Maurice MOTTARD
Député - Bourgmestre

Hubert Jaspers, ancienne figure politique locale, est décédé le 8 décembre dernier à l'âge de 88 ans.
Il se qualifiait, volontiers, de vrai fusionné car, originaire de Grâce-Berleur et plus précisément du quartier du Boutte, il habitait dans le Mahay à Hollogne depuis plusieurs décennies.

Fils et petit-fils de mineurs, c'est dans un climat de travail lourd et pénible, d'actions de revendications et de luttes sociales qu'il a grandi.

Il effectuera la plus grande partie de sa carrière professionnelle à l'usine des Tubes de la Meuse à Flémalle. Il rappelait souvent, avec nostalgie, la grande solidarité qui unissait les travailleurs ainsi que le dynamisme et le militantisme des membres de la section d'entreprise du Parti socialiste et de la délégation syndicale de la FGTB.

Sollicité par différents amis politiques, Hubert Jaspers va présenter sa candidature aux élections communales du 11 octobre 1970.

D'emblée, il est élu Conseiller lors de la première fusion entre les communes de Grâce-Berleur et de Hollogne-aux-Pierres. Il termine la mandature en qualité d'Echevin des Affaires sociales en remplacement de Jules Frankinet, démissionnaire le 7 février 1974. Réélu Conseiller communal en 1976, 1982 et 1988, il va durant cette longue période remplir le rôle délicat de 1er Echevin. Rappelons qu'il avait en charge l'échevinat de l'Instruction publique lors de la construction ou l'agrandissement de 3 établissements scolaires : les écoles de la rue des Champs, du Centre à Grâce et du Berleur.

Conseiller communal durant 24 ans, Echevin 20 ans et 11 mois tout en ayant remplacé le Bourgmestre Alain Van der Biest lorsqu'il était Ministre des Pensions et ensuite Ministre régional des Affaires intérieures, de mai 1988 à janvier 1992.
Monsieur Hubert Jaspers sera autorisé à porter le titre honorifique de la fonction d'Echevin, le 3 septembre 1996.
Reconnu comme un homme de contact et de terrain, il s'est toujours mis sans réserve au service de notre population.

Pour notre part, nous conservons le meilleur souvenir de la cérémonie organisée, le 20 avril dernier, à l'occasion de ses noces de diamant où, entouré de sa famille et de ses amis, nous l'avions trouvé fier et heureux de se remémorer le chemin parcouru.

En dehors de sa vie familiale et de la politique, Hubert Jaspers avait d'autres passions : le jardinage et la pêche, passe-temps qu'il pratiquait depuis son enfance, mais surtout la musique, le chant et le théâtre.

Malheureusement pour tous ceux qui connaissaient et appréciaient, à la fois, l'homme et l'acteur, le dernier acte est terminé et le rideau vient de tomber!

Sécurité

Non à la disparition de nos seniors !
Les indices au frigo...

Le rapport 2014 de la cellule des personnes disparues de la police fédérale stipule que sur les 1.392 dossiers de personnes disparues ouverts à la cellule en 2014, 1.186 personnes ont été retrouvées en vie et 147 décédées. Cependant, 59 personnes n'ont pas été retrouvées, ce qui signifie que 59 familles n'ont pas pu faire leur deuil.

Afin d'augmenter les chances de retrouver en vie les personnes disparues, les différents partenaires que sont la police locale, la cellule des personnes disparues de la police fédérale, le parquet, les services intervenant dans l'aide et les soins des personnes résidant à domicile ainsi que la ligue Alzheimer ont signé un protocole de collaboration.

En effet, les seniors atteints de la maladie d'Alzheimer constituent indéniablement une catégorie fragilisée et en cas de disparition, chaque minute compte ! Il est primordial de débuter les recherches au plus vite, surtout si les conditions climatiques se révèlent dangereuses en cas d'errance prolongée. A cette fin, la police a besoin d'informations que l'entourage, submergé par le stress, a parfois du mal à donner. Il s'avère, dès lors, très utile qu'une fiche précisant des signes distinctifs de la personne disparue, ses habitudes, les endroits où elle aime se rendre, sa photographie… soit complétée à l'avance. Afin de repérer aisément cette fiche au domicile de la personne disparue, celle-ci sera placée dans une boîte rangée dans le frigo tandis que la dernière feuille de la fiche sera placée derrière la porte d'entrée pour informer de l'existence de cette boîte. En pratiquant de la sorte, les recherches pourront débuter rapidement et avec professionnalisme.

Dès lors, en cas de disparition :
* assurez-vous que la personne a bien quitté le domicile
(elle se retrouve parfois dans des endroits inattendus : garde-robes ou abris de jardin !) ;
* signalez la disparition au 101 ;
* restez sur place et complétez la fiche identitaire ;
* remettez la fiche à la police dès son arrivée.

La Maison Familiale

50 ans

La Maison familiale est née le 10 février 1967. Christine Strivay, Directrice depuis mars 1999 nous raconte le fabuleux parcours de l'ASBL.
Sur une idée jugée ubuesque à l'époque, l'Abbé Henkens a créé en 1967 « un foyer » que l'on appelait « la Maison d'enfants du juge ». Il avait pour objectif de recueillir des jeunes garçons sans famille, orphelins ou rejetés du domicile familial et ainsi leur permettre d'être assistés tant moralement que matériellement. L'Abbé essayait au mieux de leur assurer une place dans la société.

Début des années '70 : Création de la maison d'accueil pour homme en difficultés sociales

La Maison d'accueil pour hommes en difficultés sociales a vu le jour au début des années '70 sous la direction de Monsieur Roger Weckmans. Ces « enfants du juge » devaient quitter l'institution dès leurs 21 ans (âge légal de la majorité à l'époque). Malheureusement, plusieurs d'entre eux étaient incapables de vivre de façon autonome et se trouvaient lâchés seuls dans la vie active. Sur base du constat de ces différents manquements, il a été décidé de créer une nouvelle structure pouvant accueillir ces jeunes gens devenus des hommes. A l'époque, l'économie était florissante et permettait de trouver de l'embauche directement dès leur sortie.
Quelques années plus tard, la situation économique se dégradant particulièrement dans notre région et la paupérisation de la population s'amplifiant, l'institution est devenue un centre d'hébergement d'urgence pour hommes majeurs en difficulté. Les pensionnaires se trouvant en maison d'accueil peuvent y séjourner durant une période de neuf mois avec la possibilité de prolonger leur séjour de neuf mois au maximum. La maison d'accueil compte actuellement 47 lits.

2001 : Création de la maison de vie communautaire

Au fil du temps, nous avons senti le besoin d'opérer une différence entre d'une part l'activité d'accueil d'urgence assurée par la maison d'accueil et d'autre part l'hébergement de longue durée assurée par notre maison de vie communautaire. Elle est composée actuellement de 34 lits.

2002 - Création des lits d'urgence

Durant l'année 2002, en collaboration avec le Relais Social du Pays de Liège, nous avons ajouté à notre activité l'accueil ponctuel d'hommes refoulés par les abris de nuit lorsqu'ils sont complets. Nous avons réservé 2 lits à cette unité de fonctionnement que nous avons appelée « Lits d'urgence ».

Objectifs de l'institution

La Maison Familiale a pour mission première l'hébergement d'hommes adultes en difficultés sociales. Elle œuvre dans le but de satisfaire d'abord leurs besoins primaires de logement et de nourriture. Ensuite, elle tend à leur rendre confiance en eux et à les aider à (re)trouver une vie sociale la plus autonome, la plus épanouie et la plus adaptée possible. Leur accueil est cependant conditionné au bon respect du règlement et au paiement de sa quote-part. Remarque : les étrangers en situation irrégulière (sans papiers) ne sont pas admis au sein de l'institution.

Les festivités pour le cinquantième anniversaire

L'ASBL a mis les petits plats dans les grands pour son cinquantième anniversaire avec l'organisation d'une manifestation festive le week-end des 16 et 17 septembre dernier. Une journée porte ouverte dans la nouvelle maison de vie communautaire était programmée avec des animations diverses telles que le vernissage d'une exposition en musique avec des groupes comme « Burning Hell » et « Overflow », « l'ambiance bandas » par le « remix band de Visé » ou encore le spectacle de Pierre Theunis.

Nous souhaitons encore de nombreux anniversaires à venir à « La Maison familiale » et une pleine réussite dans leurs projets futurs.

1967 2017

S.K

Maison familiale
Rue de l'Hôtel Communal, 97 - 4460 Grâce-Hollogne - Tél. 04 233 60 58 - www.maison-familiale.be

Notre service de Cohésion sociale fait un « carton » : Un nouvel atelier dédié à la création de meubles en carton a vu le jour en octobre 2016 !

Cet atelier, initié au départ d'une passion, a pour objectif principal la réinsertion sociale et professionnelle des participants. Géraldine Plumacker, éducatrice et responsable du projet nous parle de cette « nouvelle discipline » qui lui tient particulièrement à cœur :

C'est par le plus grand des hasards que j'ai découvert, il y a plus de deux ans, ce nouveau hobby qui ne tarda pas à devenir une réelle passion. J'ai suivi une formation auprès de Madame Danielle Culot, spécialiste de cette pratique, qui m'a enseigné les différentes méthodes et techniques relatives à la construction de meubles en carton. De plus, j'ai peaufiné cet art par la lecture de nombreux bouquins traitant du sujet.

Voici une liste des objets dont vous aurez besoin pour créer votre premier meuble en carton :
du carton double cannelures, un cutter et des lames de rechange, une règle plate en métal, une équerre, un rouleau de papier kraft gommé, un pistolet à colle et ses bâtonnets de colle, une éponge humide, une cale à poncer, une paire de ciseaux, un crayon, un feutre, du papier kraft, de la colle à tapisserie, de l'enduit (fait maison ou acheté) et du vitrificateur aquaréthane.

C'est une pratique très démocratique qui permet à chacun de créer ses propres meubles, à la fois solides, fonctionnels, très peu coûteux et facilement déménageables. Cette discipline nécessite néanmoins du temps, du calme, de la précision et de la rigueur. Vous avez la possibilité de réaliser toutes sortes de meubles, des plus petits comme des vases, des commodes, ou encore des étagères mais aussi des pièces plus conséquentes tels que des divans, des lits ou encore de grosses armoires nous explique Géraldine.

Notre service de Cohésion sociale accueille donc les participants, tous les lundis dès 13 heures dans la salle du Beaulieu afin de faire découvrir cet atelier dynamique et attractif pour tous nos concitoyens en quête de nouveautés artistiques.

S.K

Vos vœux exaucés toute l'année avec l'Arbre à souhaits !

Cohésion sociale

Cette initiative originale du service de Cohésion sociale est à la fois un outil de communication et une œuvre collective. Le tronc a été réalisé par le service et chaque branche par différents acteurs tels que les enfants de l'accueil extrascolaire, les pensionnaires de la Maison de repos « Les Buissonnets », les enfants des stagiaires de la Régie des Quartiers, des ateliers de la bibliothèque communale, du stage récréatif de juillet 2016 ou encore les participants des ateliers collectifs d'insertion sociale et professionnelle "papillon".

Transporté lors des manifestations, accessible à tous, il permet à chaque visiteur d'accrocher à l'une des branches une idée, une intention, un souhait relatif au thème du jour. C'est ainsi que lors du Week-end des Artisans à Horion-Hozémont, les visiteurs étaient invités à s'exprimer sur l'offre culturelle à Grâce-Hollogne, lors de la fête des voisins du quartier Aulichamps, sur ce qu'ils préconisaient pour améliorer leur quartier et lors de l'inauguration de l'arbre à la Maison de repos « Les Buissonnets », sur le thème du vivre ensemble et des relations intergénérationnelles.

La collecte des messages devrait permettre au service de Cohésion sociale d'orienter ses actions afin de tenter de rencontrer les souhaits des citoyens. D'ailleurs, le service a, lui aussi, épinglé son souhait : enduire l'arbre de résine afin de pouvoir l'exposer à l'extérieur…

B.B.

Service de Cohésion sociale
Rue Joseph Heusdens, 24
4460 Grâce-Hollogne
Tél. 04 231 48 86

À vos agendas

- Les 2e mercredis du mois : Tables d'hôtes contées - Réfectoire de l'école Georges Simenon
- Du 12 au 16/02 : Stage de carnaval à la salle Dejoie à Horion-Hozémont pour les 4/12 ans
- 23/02 : Ciné-débat sur le film « Demain » - Forum de l'école Sinibaldo Basile
- 18/03 : Salon du tourisme local au Fly-In

Infos et inscriptions : Service Culture - Jeunesse - Tél. 04 231 48 24

Deux jeunes concitoyens

médaillés au critérium de Nivelles

Joshua et Maxime s'entraînent depuis quelques années à l'école d'athlétisme du Royal Football Club liégeois où ils apprennent, progressivement et en s'amusant, les différentes disciplines et les bons gestes techniques de l'athlétisme.

Joshua, âgé de douze ans, s'est découvert très tôt une passion pour la course à pieds et s'est tout naturellement dirigé vers l'athlétisme dès l'âge de 8 ans. Ses épreuves de prédilection sont le 80 mètres (l'équivalent du 100 mètres messieurs) et le saut en longueur.

Maxime, 9 ans et demi aime, quant à lui, courir et sprinter depuis sa plus tendre enfance. Il pratique l'athlétisme depuis deux ans et, notamment, le 60 mètres, le saut en longueur et le lancer du poids.

Médaillés d'argent

Joshua et Maxime ont brillé de mille feux lors de l'édition 2017 du critérium de Nivelles. En effet, le Critérium National pour benjamins, pupilles et minimes a offert l'occasion à nos deux champions en herbe de rencontrer les meilleurs jeunes athlètes, de 7 à 13 ans, en un officieux championnat de Belgique.
Ils ont réussi une performance de premier plan en remportant, chacun dans leur catégorie respective, la médaille d'argent. Maxime rencontra également le succès dans le relais 4x60m en décrochant la médaille d'or.

Joshua va poursuivre son entraînement avec les cadets sous la houlette de Roger Lespagnard. Maxime, pour sa part, évoluera toujours au sein de l'école dans la catégorie pupilles.
Nous souhaitons bonne chance et bonne continuation à nos deux jeunes athlètes dans leurs futures quêtes de records et de médailles.

S.K.

Club d'athlétisme du Royal Football Club Liégeois
Boulevard Léon Philippet, 83 • 4000 Liège
Tél. 04 237 30 20
www.rfcl-athle.be • Mail : rfcl.athletisme@gmail.com

Deux associations qui se mobilisent pour récolter des fonds

Si la vie n'a pas de prix, la recherche, quant à elle, a un coût ! Depuis quelques mois, l'association « les Amis du Télévie de Grâce-Hollogne » s'est constituée afin d'organiser différentes activités et manifestations dans le but de récolter des fonds. Cette initiative louable a suscité une réelle motivation dans notre commune.

C'est ainsi que le 4 novembre dernier, à l'occasion de son traditionnel chapitre, Li Confrêrèye da Droguègne lui a remis un chèque de 2.500 €. Les membres de l'équipe « des Rencontres du rire de Grâce-Hollogne » ont profité de l'événement pour reverser, eux aussi, les 700 € de bénéfices de leur dernière soirée qu'ils avaient choisi de dédier à leur ami feu, Eric Longrée. Deux actes posés au profit de la recherche contre le cancer !

D.D.

Les amis du Télévie vous donne rendez-vous sur la chaîne RTL TVI le 17 janvier 2018 à 18h30 pour la prestation de notre Député-Bourgmestre dans le jeu télévisé 71.

Les amis du Télévie de Grâce-Hollogne
Tél. 0486 86 33 01

De nouveaux logements sociaux à Hozémont

La Société du Logement de Grâce-Hollogne (SLGH) nous présente ses cinq nouveaux appartements sur l'ancienne entité de Horion-Hozémont.

En collaboration avec l'Administration communale de Grâce-Hollogne et la Société wallonne du Logement, la SLGH a transformé l'ancienne école primaire de Hozémont, inoccupée depuis de nombreuses années, en cinq splendides logements flambant neufs.

En effet, l'entité de Horion-Hozémont était dépourvue d'habitations sociales depuis la démolition des logements de la cité de Fontaine. Depuis le mois de décembre dernier, cinq nouvelles habitations sont enfin disponibles place du Doyenné afin d'accueillir de nouveaux locataires.

Le bloc d'appartements est composé comme suit :

- un appartement pour une personne à mobilité réduite ;
- un appartement d'une chambre ;
- deux appartements de deux chambres ;
- un appartement de trois chambres.

Les locataires disposeront du grand parking public situé à l'arrière du cimetière. Ils pourront ainsi y stationner leurs véhicules sans difficultés.

Financement

Le montant total pour la transformation de l'ancienne école est estimé à 700.000 €. Cet investissement a été subsidié par la Société wallonne du Logement à hauteur de 385.500 €. Le solde du montant sera prélevé sur les fonds propres de la société de logements.

Projets

La SLGH ne compte pas en rester là...
et les projets sont nombreux :

- 12 nouvelles habitations à l'intersection de la rue des Eglantines et de la rue de Liège seront construites dans le courant du 1er trimestre 2018 ;
- 112 habitations localisées dans la cité Forsvache seront complètements rénovées durant l'année 2018 ;
- 6 appartements, anciens logements des gendarmes, situés rue Péville seront rénovés : 5 deviendront des logements de transit et un autre sera destiné à des personnes à mobilité réduite ;
- le quartier du Flot subira également un sérieux « lifting » avec la rénovation des 5 blocs d'appartements situés dans les rues du Progrès, de la Fraternité et de l'Egalité.

Nous ne pouvons que souhaiter bon vent à la SLGH dans la concrétisation de cet ambitieux programme de travaux.

S.K.

Société du logement de Grâce-Hollogne
Rue Nicolas Defrêcheux, 1-3
Tél. 04 247 63 63 • Fax : 04 247 63 64
www.slgh.be
SLGH

PORTRAIT Sœur Monique est repartie pour la France

Bien connue dans le quartier du Berleur et très active dans les milieux sociaux, la religieuse a quitté le 22 novembre dernier, la petite maison attachée à l'église Notre-Dame Auxiliatrice, pour rejoindre sa patrie d'origine et accompagner ses Sœurs aînées.

Particulièrement active auprès des jeunes, depuis 4 ans, elle avait réussi à se faire connaître et respecter en réalisant un vrai travail de terrain. Elle faisait aussi partie des « Visiteuses de malade », un groupe de bénévoles en lien avec la Maison des Berlurons afin de tenir un peu compagnie aux personnes malades et isolées. Nul doute qu'elle manquera dans le quartier !

Pour l'heure, Sœur Madeleine et Sœur Juliette, souhaitant une nouvelle arrivante, continuent à œuvrer pour la paroisse. Elles travaillent toutes deux en collaboration avec la Maison des Berlurons et d'autres associations. La communauté, née il y a une dizaine d'années, est un lieu ouvert, chaleureux où tout un chacun trouve toujours accueil, écoute, respect, recherche de la foi et… un sympathique jardin communautaire qui s'avère être un véritable lieu de partage et de convivialité.

D.D.

Un chantier qui a de l'étendue !

Nos concitoyens et, en particulier, ceux de Crotteux, n'auront pas manqué de remarquer l'immense chantier en cours situé au sud de l'aéroport et des rues de Crotteux, de Bierset et Diérain Patar. Il s'agit de la mise en œuvre du permis d'urbanisme délivré à la Sowaer en vue de la réalisation d'infrastructures dévolues à des activités de bureau et de soutien à l'aéroport passager. Le chantier découpé en 4 zones s'étale sur une superficie de 268.000 m² et devrait, à terme, permettre la création de quelques 1.350 emplois directs.

S'il a nécessité quelques expropriations, tout est mis en œuvre afin de procurer un impact positif non seulement du point de vue économique mais également en faveur des habitants du quartier concerné. Les nouvelles voiries assureront une meilleure connexion des différentes zones et une attention toute particulière sera accordée à l'implantation des bâtiments, au parti architectural, à l'aménagement des abords ainsi qu'à la réalisation de dispositifs d'isolement tant visuels que sonores (zones tampons avec maintien de la flore).

Des effets de porte seront mis en place afin d'éviter que des poids lourds ne circulent dans le hameau, des bassins d'orages ont été créés, le tronçon Diérain Patar va être reconstruit avec la création d'accotements de part et d'autre et un sentier type ravel a été créé pour rejoindre la stèle Julie et Mélissa depuis les cheminements piétons.

En effet, durant la période de réfection et de la mise en œuvre du projet d'aménagement, la SOWAER a mis tout en œuvre afin de garantir le plus grand respect de la stèle, symbole de la mémoire de Julie et Mélissa. Suite à des contacts aboutis, noués entre la Direction de la SOWAER et les familles Russo et Lejeune, sous les auspices de notre Député-Bourgmestre, celle-ci a été réaménagée : une intervention sobre comprenant deux bancs formés par des dalles de béton et la plantation de 2 tilleuls et de diverses plantes de couvre-sol. Les priorités accordées au développement économique n'auront donc pas eu raison du monument.

Si la SOWAER s'est révélée très respectueuse de l'avis des riverains et du souvenir, il est encore nécessaire de prendre d'autres précautions en collaboration avec les… archéologues !

Cela fait 15 ans que le Service d'archéologie de Liège met au jour des vestiges sur le site concerné. La SOWAER procède donc pas à pas dans le développement de ses infrastructures afin de permettre à celui-ci de procéder à des investigations. Si les fouilles avaient permis de découvrir une villa gallo-romaine dans la zone nord, dans la zone sud, c'est tout un village rubané datant de 5.000 ans avant J-C qui s'étend sur plusieurs kilomètres qui a récompensé leurs minutieuses recherches.

Ce dossier, initié en 2014, aurait dû être mené à bien fin de cette année mais sera plus vraisemblablement terminé au printemps 2018. Airport City sera alors prête à accueillir les nouveaux investisseurs qui se bousculent déjà au portillon !

B.B.

Un bouleversement dans le paysage hollognois : la déconstruction d'une partie de l'église Saint-Pierre

Au moment où nous rédigeons ces quelques lignes, il ne reste plus grand chose de la nef et du transept du vaste édifice de culte qui dominait la petite vallée du Mahay...

Une déchirure dans le paysage hollognois

L'existence d'un lieu de culte chrétien sur le site est très ancienne. C'est autour de celui-ci que s'est constitué le centre du village de Hollogne. L'église telle qu'on pouvait encore la voir il y a quelques semaines était le résultat de trois phases de constructions principales : la tour au Moyen-Age, trois travées de la nef, édifiées de 1755 à 1757 et l'agrandissement du transept et du chœur, réalisé sous la direction de l'architecte Edmond Jamar à la fin du 19e siècle. Ce sont ces deux dernières parties, construites dans un style néo-classique, qui posaient de sérieux problèmes pour la sécurité publique...

L'ensemble du bâtiment a été classé en 1972, avec en trame de fond, la garantie d'obtenir les subsides nécessaires à son entretien. Entre-temps, le bâtiment se détériore gravement suite au tremblement de terre de 1983 au point de devenir menaçant et d'être interdit d'accès le 13 juillet 1992. Le temps faisant, l'état sanitaire catastrophique, le coût exorbitant d'une restauration estimé par différentes études ainsi que la diminution du taux de subsidiation, ont eu raison de l'édifice. Les processus de déclassement et de désaffectation sont alors enclenchés.

Après de longues et multiples négociations entre la Fabrique d'église, la Commune, l'Evêché et la Région wallonne, le déclassement partiel de l'édifice est décidé en juin 2015 et la désaffectation partielle du lieu de culte en mars 2016. La demande du permis de démolition pouvait alors être introduite et une entreprise désignée.

Une déconstruction méticuleuse

Le marché de déconstruction d'une partie de l'église a été attribué, pour un montant de 280.000 €, à l'entreprise Di Matteo & fils de Pepinster, spécialisée dans ce type de travaux. C'est en effet ces artisans de la déconstruction qui ont, entre autres, réalisé dernièrement la démolition de l'hôpital Sainte-Rosalie à Liège.

Depuis le 12 septembre dernier, l'ensemble du mobilier restant encore dans l'église a été démonté et évacué. Ensuite, les engins de chantier sont entrés en action. Les matériaux sont déposés au sol et minutieusement triés avant d'être soit envoyés en centre de traitement de déchets soit destinés au recyclage.

Quel avenir pour le site ?

En fait, c'est la question qui brûle toutes les lèvres...
Dans un premier temps, considérant que la présence humaine à l'endroit est très ancienne, l'ouverture d'un chantier de fouilles n'est pas à exclure.

La phase suivante de cette vaste entreprise consistera en la consolidation et la restauration de la tour, seule partie qui subsistera et restera classée. Ce joyaux de l'architecture médiévale en Région wallonne va donc faire l'objet de toutes les attentions.

S'il est certain que la volonté des autorités communales est évidemment de redonner vie à ce quartier trop longtemps marqué par cet édifice à l'abandon, quand et comment... tout reste encore à écrire !

D.D.

Redevance TV : elle nous quittera comme elle a vécu ... en faisant du bruit !

Il faut remonter jusqu'au 7 août 1920 pour trouver l'origine d'une redevance lorsque, par Arrêté ministériel, l'Etat impose à tout possesseur d'un poste récepteur autorisé l'acquittement d'une redevance annuelle de 20 francs, destinée à assurer les ressources financières indispensables au fonctionnement de l'Institut national belge de radiodiffusion. Près de 100 ans et d'innombrables réformes plus tard, celle-ci est supprimée pour les Wallons ... enfin, presque !

La redevance télévision, c'est celle d'un montant de 100 € qui est réclamée pour la simple détention d'un appareil de télévision quel que soit l'usage qui en est fait, même s'il prend la poussière au fin fond de votre grenier ... Lorsque la compétence a été régionalisée en 2002, elle avait déjà été supprimée pour nos compatriotes du nord mais pas chez nous suscitant, il fallait s'y attendre, l'indignation de la frange wallonne de la population. Mais ce n'était pas la première fois que cette redevance faisait parler d'elle.

Certains détenteurs ont vu le montant de la redevance doublé car ils n'avaient pas spontanément déclaré leur poste de télévision à l'Administration fiscale. La loi prévoit en effet qu'en cas de non déclaration, le montant est doublé. Mais ni les Administrations communales, ni les opérateurs ne sont tenus de les en informer : il faut tout simplement penser à ne pas oublier.

Par contre, si c'est l'Administration fiscale qui vous oublie pendant 4 ans, vous pouvez être amené à payer ces 4 années d'un coup ! Aïe !

Avec l'arrivée des ordinateurs, smartphones, consoles, etc. qui permettent de visionner des émissions télévisées, question s'est posée d'étendre la redevance à tout détenteur de l'un de ces appareils ... compliqué.
Par ailleurs, certains opérateurs facturent déjà des frais de provision pour droits d'auteur et promotion de l'audiovisuel. Résultat : le consommateur paye deux fois la même taxe. Bref, cela faisait un bail que cette redevance était très mal perçue par la population.

Et malgré sa suppression, elle risque encore de faire parler d'elle car l'annonce a été faite : *La redevance TV est supprimée au 1er janvier 2018*. Mais ce n'est pas si simple : attendez-vous encore à trouver dans vos boîtes aux lettres vos invitations à payer... même en 2018. La période imposable 2017 se poursuit en fait durant l'année 2018 :

- pour les personnes dont l'initiale du nom est comprise entre A et J, la période imposable 2017 se termine le 31 mars 2018.
- pour les personnes dont l'initiale du nom est comprise entre K et Z, la période imposable 2017 se termine le 30 septembre 2018.

Nous recevrons donc le traditionnel courrier assorti du bulletin de versement à l'issue de cette période. Etrange logique ... mais bon, nous voilà prévenus !

B. B.

Rue des Sarts : le casse-tête chinois enfin résolu !

Ce vaste projet était inscrit au Plan d'investissement communal 2013-2016. Le marché public a été adjugé, en février 2017 et attribué à l'association momentanée "Gehlen-Tegec" pour un montant de 815.000 €, cofinancé par notre commune à concurrence de 150.000 €, la CILE, pour environ 115.000 €, le reste à charge de la SPGE (Société Publique de la Gestion de l'Eau).

Les travaux consistaient à remplacer les canalisations d'eau alimentaire, à réaliser la pose d'un égouttage et rénover en profondeur la voirie et les trottoirs.

C'est ainsi qu'en avril dernier les engins de chantier ont débarqué dans cette rue étroite et escarpée avec un véritable défi : concilier ces travaux d'envergure avec le maintien de l'accès des riverains aux habitations ... Malgré un retard occasionné par d'inévitables impondérables, le chantier qui s'achève au moment où nous rédigeons ces quelques lignes aura finalement été rondement mené.

La petite rue en cul-de-sac est enfin rendue à ses habitants et a retrouvé désormais son habituelle quiétude !

D.D.

Infrastructures

Fin 2015, le Gouvernement wallon accordait à notre commune un subside de 18.719 € afin d'acquérir et de placer du mobilier urbain et mettre en place des dispositifs de sécurité. Notre service technique a donc lancé un marché public relatif à l'implantation de nouveaux bancs, poubelles, potelets, bornes, barrières de protection ainsi qu'un radar préventif, le tout pour un montant total de 34.800 €.

Une belle opération qui améliore la qualité de vie des quartiers !

Investissements pour du nouveau mobilier urbain

Mobilité

Fin du passage de poids lourds sur certains grands axes !

C'est ce qui est espéré avec le renforcement d'interdictions de tonnage rue Sainte-Anne et de nouvelles mesures rue Mathieu de Lexhy...

Avec l'essor de nos zones d'activités économiques, un nombre toujours croissant de véhicules transite par certaines voiries de notre territoire. Ajoutée à ces flux, l'entrée en vigueur du prélèvement kilométrique pour les poids lourds en 2016 n'a pas arrangé les choses amenant de plus en plus de camions à emprunter des voiries fort peu adaptées à ce type de charroi. Les abords de ces voiries régionales sont en effet urbanisés et la recrudescence de véhicules engendre beaucoup de nuisances pour les riverains : pollution sonore, atmosphérique, vibrations, etc.

Depuis la réfection de la rue Laguesse qui permet d'accéder directement aux zones d'activités économiques en évitant les quartiers résidentiels, la commune bataillait pour renforcer les interdictions de tonnage rue Sainte-Anne (déjà interdite au 7,5 t) et en décréter rue Mathieu de Lexhy.
Le 04 avril 2017, notre Conseil communal a adopté un règlement complémentaire de suppléance afin d'interdire le transport de choses par des véhicules dont la masse en charge n'excède pas 3,5 tonnes. Depuis le mois d'octobre, la signalisation est enfin placée.

Quels sont les véhicules concernés ?
En résumé, il s'agit donc d'une interdiction qui s'applique à tous camions et camionnettes qui transportent des marchandises. Ne sont pas concernés les bus, les véhicules livrant chez les riverains ainsi que les véhicules de service tel qu'épandage et collecte des déchets.

Les systèmes de navigation (GPS) ont été invités à mettre à jour leur logiciel. Il faudra bien entendu un certain temps pour l'adaptation des GPS des chauffeurs. D'ici là, des campagnes de prévention seront mises en œuvre, suivies de campagnes de répression si nécessaire.
A bon entendeur...

D.D.

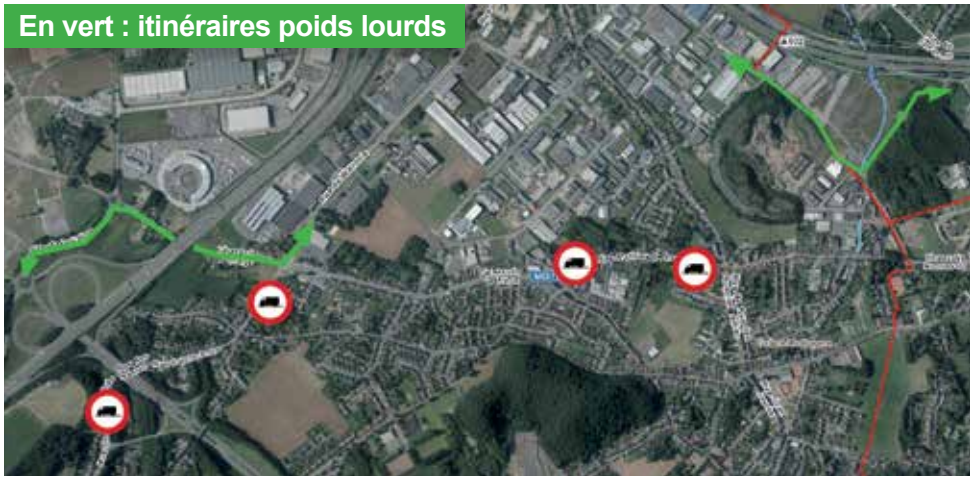

** Depuis le 1er avril 2016, tous les poids lourds de plus de 3,5 t belges et étrangers qui circulent en Belgique doivent être équipés d'une unité embarquée ou On Board Unit (OBU) qui enregistre avec une précision les kilomètres parcourus sur les voies soumises à péage et transmet le montant à un centre de facturation. La taxe varie de 0,074 à 0,292 €/km et dépend du poids du camion, de ses émissions et de la route empruntée.*